

Notaire Tarbes Sud

Centre d'Affaires Kennedy
Rue Edwin Aldrin
65311 LALOUBERE CEDEX
Tél : 05.62.51.26.22
Fax : 05.62.51.35.57
office.cave-laloubere@notaires.fr

Alexandre CAVE
Notaire Associé



Alexandre CAVE
Notaire Associé

Clotilde SBRAGIA-ANTONI POUBLAN
Emma BALLABRIGA-ABADIE
Notaires

LALOUBERE, le 22 septembre 2021

MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE

Le soussigné :

-Madame Françoise MOLBERT-COMMERES
-Née à TARBES le 28 juin 1954
-Demeurant à 25 Route de la Tour d'Oléac à BOULIN

Ci-après dénommés "le mandant".

REQUIERENT LA SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE "Maître Alexandre CAVE, notaire" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LALOUBERE, Centre d'Affaire Kennedy, rue Edwin Aldrin,

Avec interdiction de déléguer tout ou partie des présents pouvoirs sauf au profit des Notaires de France négociateurs,

A L'EFFET DE METTRE EN VENTE le bien ci-après désigné selon les modalités ci-après arrêtées :

BIEN A VENDRE :

Un terrain destiné à la construction de maisons à usage d'habitation
Située à BOULIN 25 Route de la Tour d'Oléac
Figurant ainsi au cadastre :

<u>A</u>	<u>419</u>	<u>LE LEVANT</u>	<u>00ha 03a 18ca</u>
<u>A</u>	<u>356</u>	<u>LE LEVANT</u>	<u>00ha 21a 86ca</u>
<u>A</u>	<u>417</u>	<u>LE LEVANT</u>	<u>00ha 35a 62ca</u>

100
100

100
100

100
100

100
100

100
100

100
100

100
100

100
100

100
100

PRIX DE VENTE : cent cinquante et un mille
(151 650 euros) six cent cinquante euros
net vendeur

JOUISSANCE : Au jour de la signature de l'acte authentique

MONTANT DE L'HONORAIRE DE NEGOCIATION : 5% TTC charge
acquéreur conformément à la Loi Macron visée à l'article L. 444-1 alinéa 3 du Code de
commerce.

DEMANDENT à l'Office notarial de Me Alexandre CAVE de :

- Rechercher tout acquéreur éventuel.
- Faire toute publicité utile, tant sur le bien à vendre que par insertions dans tous journaux locaux.

Le présent mandat de vente est donné à l'office de Me Alexandre CAVE, sans exclusivité pour une durée ferme de six mois, à compter de ce jour, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, quinze jours au moins avant le terme, par simple lettre missive.

En tout état de cause, le présent mandat prendra fin au plus tard après une seule reconduction tacite, soit au terme de l'année de sa conclusion.

Toutefois, le présent mandat prendra fin dans le cas où la vente du bien sus désigné serait conclue avec une personne autre que celle présentée par le mandataire à charge par le mandant d'en informer ce dernier immédiatement et par écrit.

En vertu des présentes, le mandant s'engage :

- A accepter toute offre d'achat présentée par le mandataire selon les modalités ci-dessus arrêtées,
- A laisser le mandataire apposer sur le bien à vendre tous panneaux de publicité pendant la durée du présent mandat,
- A laisser visiter pendant toute la durée du mandat le bien vendre à toutes personnes accompagnées du notaire ou de son préposé,
- A supporter l'émolument de négociation sus indiqué, augmenté du taux de TVA en vigueur, le tout fixé en conformité avec le tarif légal des notaires et à en payer le montant au mandataire.

Cet émolument de négociation destiné à rémunérer les frais de publicité et de démarches quelconques engagés par le mandataire sera exigible le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

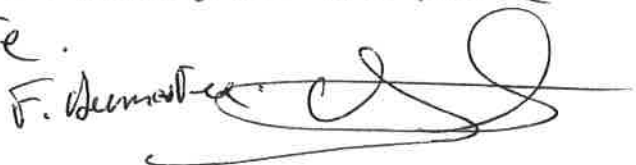
Le présent mandat est établi en conformité avec les prescriptions imposées par la loi N°70-9 du 2 janvier 1970 et des textes pris pour son application.

Fait en double exemplaires revenant, l'un au mandataire, l'autre au mandant.

A Boulin.
Le 23 septembre 2021

Me Alexandre CAVE

Bon pour mandat de mise
en vente.

F. Demontey 

- 6066 m² -

Vente
grande cave - / ilcrite baseille / era -

- Begler geometre - etude -

~~161000 €~~ / 22 sept.